

1^{re} CONVOCATION

Montréal, le 7 février 2017

***Aux présidentes et aux présidents
des syndicats affiliés à la FEESP-CSN***

Objet : Convocation au conseil fédéral FEESP-CSN 2017

Camarades,

Par la présente, vous êtes convoqués au conseil fédéral de la FEESP-CSN qui se tiendra :

DATES :	2, 3 et 4 mai 2017
HEURE :	Début de la réunion à 10 h le 2 mai
INSCRIPTIONS :	À compter de 8 h le 2 mai
ENDROIT :	Hôtel Le Montagnais 1080, boulevard Talbot Chicoutimi (Québec) G7H 4B6

Afin de faciliter la planification de vos déplacements, nous vous informons que l'ordre du jour prévoit que nous terminerons nos travaux vers 13 h le jeudi 4 mai. Cela pourrait toutefois différer selon le déroulement des débats.

Hébergement à l'Hôtel Le Montagnais

Un bloc de chambres a été réservé pour les participants au conseil.
Plusieurs tarifs et catégories de chambres sont disponibles
(de 102 \$ à 122 \$ + taxes, selon la catégorie).
Les tarifs négociés sont garantis jusqu'au 2 avril 2016.

Réservations : 1 800 463-9160

Svp, mentionnez que vous faites partie du groupe FEESP-CSN

Les points suivants seront entre autres à l'ordre du jour :

- Rapport du comité exécutif
- États financiers de 24 mois au 31 décembre 2016
- Suivi des propositions du 26^e Congrès de la fédération
- Congrès de la CSN
- Élection à la vice-présidence du comité exécutif FEESP-CSN (voir lettre ci-jointe)
- Élections aux comités :
 - condition féminine (présidence, membre et substitut)
 - formation (substitut)
 - santé-sécurité-environnement (membre et substitut)
 - surveillance (substitut)
- Questions de privilège et syndicats en conflit

Au cours des prochaines semaines, nous ferons parvenir **aux trésorières et aux trésoriers** la 2^e convocation à laquelle sera jointe la lettre de créance. Nous vous rappelons l'importance d'inscrire votre délégation à l'avance en nous faisant parvenir cette lettre de créance dans les délais indiqués, et ce, afin de faciliter votre accueil le 2 mai, lors de votre inscription. Nous précisons que vous devrez avoir payé les *per capita* et les redevances du mois de **février 2017** pour avoir droit à une **délégation officielle**. Veuillez noter qu'aucune entente de paiement ne sera conclue sur place. Un syndicat qui n'est pas en règle portera le statut conditionnel et ses délégué-es n'auront ni droit de parole ni droit de vote.

Nous rappelons aux syndicats de 70 membres cotisants et moins qu'une aide financière est offerte pour participer au conseil fédéral. Les modalités pour en faire la demande vous parviendront avec la 2^e convocation.

C'est avec le plus grand plaisir que le comité exécutif de la FEESP-CSN et l'équipe de salarié-es vous attendent nombreux en mai prochain à Chicoutimi.

Nous vous transmettons nos salutations syndicales.



Denis Marcoux
Président

DM/al

N.B. : Nous vous rappelons que la FEESP-CSN encourage une représentation équitable des femmes dans votre délégation.

P. j. Lettre d'Yvon Godin, vice-président de la FEESP-CSN
Tirage Camp Vol d'été Leucan-CSN
Lettre et dépliant de la Fondation Léa-Roback